

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION
2021-2022**

**Centre
de services scolaire
de Sorel-Tracy**

Québec 

Acronymes

CFPEAST : Centre de formation professionnelle et d'éducation aux adultes de Sorel-Tracy
CSST : Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
DEP : Diplôme d'études professionnelles
DES : Diplôme d'études secondaires
DG : Direction générale
EHDA, élèves HDA : Élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation
FP : Formation professionnelle
FGA : Formation générale des adultes
FGJ : Formation générale des jeunes
MÉQ : Ministère de l'Éducation du Québec
PEVR : Plan d'engagement vers la réussite
SARCA : Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
SGC : Service du secrétariat général et des communications
SÉ : Service des ressources éducatives
SRF : Services des ressources financières
SRH : Service des ressources humaines
SRMTI : Services des ressources matérielles et des technologies de l'information
STAD : Service du transport, de l'approvisionnement et du développement organisationnel

Message de la présidence et de la direction générale

Une ère de changement

C'est avec fierté que nous vous présentons notre deuxième rapport annuel à titre de Centre de services scolaire (CSS) de Sorel-Tracy. Nous sommes heureux de la mise en place de la nouvelle gouvernance. Nous observons déjà que cette nouvelle structure nous permet de maintenir la réussite de nos élèves au cœur de nos préoccupations.

La production d'un rapport annuel comme celui-ci est un exercice important pour le CSS, car c'est l'occasion de rendre compte à la population de la MRC de Pierre-de-Saurel de son état en exposant la réalité et les enjeux rencontrés dans nos établissements. Nous poursuivons notre démarche d'amélioration continue et nous maintenons notre évolution, afin d'assurer les meilleures conditions de réussite à nos élèves et notre personnel.

Nous invitons l'ensemble de la communauté à prendre connaissance de ce bilan pour 2021-2022 à l'intérieur duquel vous trouverez le portrait de notre CSS et de nos établissements primaires, secondaires, adultes et formation professionnelle, la composition du conseil d'administration et des différents comités du CSS ainsi que le suivi de notre plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Cette année, encore, s'est déroulée dans un contexte pandémique qui a amené les employés, les élèves et tous nos partenaires à faire preuve d'une grande résilience et d'une agilité hors du commun. Grâce à la mobilisation des membres du personnel, nous avons maintenu des services de qualité, et ce malgré la pénurie de main-d'œuvre, en mettant à profit la collaboration de tous les acteurs de notre belle communauté éducative, que nous tenons d'ailleurs à remercier pour leur implication, assurant ainsi le bien-être de nos élèves jeunes et adultes.

Plus que jamais, l'ensemble des services du CSS (services des communications et du secrétariat général, des ressources éducatives et HDAA, matérielles et technologies de l'information, humaines, financières et du transport, approvisionnement et développement de la culture et des pratiques) ont joué un rôle crucial dans le soutien au personnel de nos établissements, en faisant preuve de créativité et d'adaptabilité malgré les contraintes imposées par la pandémie.

Bonne lecture,

Hugo St-Amand
Président du conseil d'administration

Christian Lacourse
Directeur général

Table des matières

1.	Présentation du centre de services scolaire.....	1
1.1	Le centre de services scolaire en bref	1
1.2	Faits saillants	2
1.3	Services éducatifs et autres services	5
2.	Gouvernance du centre de services scolaire.....	7
2.1	Conseil d'administration.....	7
2.2	Autres comités de gouvernance.....	9
2.3	Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration	12
2.4	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	12
3.	Résultats	14
3.1	Plan d'engagement vers la réussite.....	14
3.2	Lutte contre l'intimidation et la violence	20
3.3	Procédure d'examen des plaintes	21
4.	Utilisation des ressources.....	23
4.1	Répartition des revenus du centre de services scolaire	23
4.2	Ressources financières	25
4.3	Gestion et contrôle des effectifs	27
4.4	Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	28
4.5	Ressources matérielles et technologiques	28
5.	Annexes du rapport annuel.....	30
5.1	Rapport du protecteur de l'élève	30

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Créée en 1998 de la fusion des commissions scolaires de Sorel et de Tracy, la Commission scolaire de Sorel-Tracy, maintenant le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, dispense des services éducatifs francophones à une clientèle jeune et adulte sur le territoire de la MRC de Pierre-de-Saurel, située en bordure du fleuve Saint-Laurent, des rivières Richelieu et Yamaska.

Cette vaste plaine de la région de la Montérégie-Est regroupe douze municipalités, en milieu rural et urbain. En 2021, elle compte plus de 51 800 habitants et elle s'étend sur plus de 595 km.

1.1.1 Population scolaire

École	Niveau	Population scolaire 2021-2022
École Au Petit Bois	Primaire	333
École Christ-Roi	Primaire	83
École Intégrée d'Yamaska (pavillon Notre Dame et pavillon Saint-Gabriel)	Primaire	124
École Laplume	Primaire	289
École Maria-Goretti	Primaire	362
École Martel	Primaire	253
École Monseigneur-Brunault	Primaire	80
École Monseigneur-Prince	Primaire	119
École Pierre-de-Saint-Ours	Primaire	90
École Sainte-Anne-les-Îles	Primaire	235
École Sainte-Victoire	Primaire	159
École Saint-Gabriel-Lalemant	Primaire	512
École Saint-Jean-Bosco	Primaire	377

École Saint-Roch	Primaire	225
École secondaire Bernard-Gariépy	Secondaire	803
École secondaire Fernand-Lefebvre	Secondaire	1014,22 équivalent ETP
Pavillon Tournesol	Élèves HDAA	39
Centre d'éducation des adultes Pierre-de Saurel	FP-FGA	756,74 équivalent ETP
Centre de formation professionnelle Bernard-Gariépy		

1.2 Faits saillants

Le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy met de l'avant ses employés

Le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy accorde une importance particulière à la ressource de premier ordre que sont les gens qui y travaillent. En ce sens, un comité sur le bien-être composé de membres de catégories d'emploi et d'établissements divers a été créé et celui-ci a formulé des recommandations à l'organisation afin de favoriser le bien-être de l'ensemble de ses employés. Certaines ont été mises en place durant l'année 2021-2022, comme la promotion de rabais corporatifs et la participation à des événements sportifs tels *La Boucle du Grand défi Pierre-Lavoie*, alors que d'autres le seront durant la prochaine année.

Le Centre de services scolaire a aussi débuté un chantier afin de moderniser son approche de la santé et sécurité du travail. De l'information complète et pertinente sera désormais centralisée et facilement accessible aux employés et de nouveaux outils et formations seront déployés prochainement.

D'autres initiatives prendront forme dans les prochaines années et auront assurément un impact significatif sur l'attraction et la rétention des employés de l'organisation.

Aménagement d'un terrain à surface synthétique sur le terrain de l'École secondaire Bernard-Gariépy

Afin de permettre aux citoyens de la Ville de Sorel-Tracy, mais surtout à tous ses précieux élèves, de bénéficier d'installations adaptées et modernes tout en allongeant la saison sportive, le Centre de service scolaire de Sorel-Tracy a cédé à la Ville de Sorel-Tracy, à titre gratuit, une partie de son terrain avoisinant l'École secondaire Bernard-Gariépy. Cette cession de terrain, d'une durée de vingt-cinq (25) ans, a été officialisée au mois de mars 2022.

Les nouvelles installations, dont la gestion des travaux est assumée en totalité par la Ville de Sorel-Tracy, incluront trois aires de jeu (football canadien, soccer provincial à 9 et à 11 joueurs). Selon les gestionnaires de la Ville, les travaux devraient se terminer au printemps 2023.

Déploiement de la maternelle 4 ans sur le territoire

En 2021-2022, le centre de service a ajouté deux nouveaux points de services éducatifs en milieu rural pour les enfants de 4 ans. Les écoles Christ-Roi et Pierre-de-St-Ours ont été sélectionnées puisqu'elles disposaient de l'espace physique pour faire cet ajout. L'offre de maternelle 4 ans est donc passée de 4 groupes à 6 groupes répartis dans 6 établissements sur le territoire.

Projet pilote pour le cours de Culture et citoyenneté québécoise

Le Ministère de l'Éducation a annoncé en octobre 2021, le remplacement de l'ancien programme Éthique et culture religieuse par Culture et citoyenneté québécoise. L'école secondaire Fernand-Lefebvre a été choisie pour participer au projet pilote afin d'expérimenter le programme avec deux enseignants de 4^e secondaire avant sa mise en œuvre obligatoire dans l'ensemble du réseau à la rentrée de 2023. Au cours de l'hiver et du printemps 2022, les enseignants accompagnés par les services éducatifs ont assisté à des rencontres et expérimenté de nouveaux contenus. Cette expérimentation se poursuivra tout au long de l'année scolaire 2022-2023.

La Boucle et la Grande Récompense

Plus de 5500 cyclistes ont pris part au défi La Boucle qui avait lieu à Sorel-Tracy le 9 juin 2022.

L'équipe du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy était de ceux-là. Des milliers de cyclistes de partout au Québec ont sillonné les belles routes de notre région dans le but d'amasser des dons et de promouvoir les saines habitudes de vie.

D'ailleurs, après avoir bougé tout au long du mois de mai et avoir accumulé des Cubes énergie, l'École Sainte-Victoire a remporté *La Grande récompense à ton école*, une journée exclusive d'activités et de surprises offerte par le *Grand Défi Pierre Lavoie*! Tous les élèves ont eu droit à un spectacle de science divertissant avec Yannick Bergeron, un atelier de percussion avec le groupe Samajam, une récréation survoltée animée par l'équipe du *Grand Défi* et des photos de classes loufoques. De plus, tous les enfants et tout le personnel de l'école sont repartis avec une paire de chaussures de sport « Cube Énergie » et une paire de chaussettes aux couleurs du GDPL.

Le Centre de services scolaire est fier de placer l'activité physique au cœur de ses priorités!

Investissement pour des travaux de réfection majeure de l'enveloppe du bâtiment de l'École secondaire Bernard-Gariépy

Suite au dépôt d'un plan d'action visant à résoudre les enjeux d'intégrité du revêtement extérieur de l'École secondaire Bernard-Gariépy auprès de la Direction générale des infrastructures au mois d'août 2021, le Service des ressources matérielles a obtenu le 24 novembre 2021 un financement de l'ordre de 14 181 178 \$ afin d'effectuer la réfection complète de l'enveloppe du bâtiment.

D'ici la réalisation des travaux, planifiés au printemps 2024, des interventions d'inspection et de sécurisation des parements sont effectuées sur une base régulière.

Ces travaux majeurs de réfection de l'enveloppe du bâtiment permettront du même coup de revampier le visuel de l'école et aussi d'augmenter l'apport en lumière naturelle à l'intérieur du bâtiment.



Des programmes adaptés au marché de l'emploi au Centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes

Dans un contexte de grands changements et de pénurie de la main-d'œuvre, les Centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes de Sorel-Tracy ont entrepris un grand chantier réflexif assurant la mise en place de différents programmes répondant mieux aux réalités de la région et au besoin de rehaussement des compétences des travailleurs. Parmi les principaux éléments ajoutés à l'offre de formation de nos centres en formation professionnelle, en formation générale des adultes et au service aux entreprises, on retrouve :

- le nouveau programme d'intégration socioprofessionnelle au Centre de détention Sorel-Tracy et au sein d'une entreprise de réinsertion de la région;
- la refonte des programmes de coiffure et d'usinage pour y intégrer des séquences d'alternance travail étude;
- la mise en place de formations accélérées en santé pour répondre aux besoins découlant de la pandémie;
- l'implantation d'une offre de service hybride en dessin industriel;
- l'ajout d'une formation en soins animaliers;

- la mise en place d'un magasin et d'un appartement pédagogiques permettant aux élèves de la classe d'intégration sociale d'acquérir leur autonomie.

Travaux de réfection de l'École Intégrée d'Yamaska, Pavillon Notre-Dame

Dans le cadre du projet de réfection de l'École Intégrée d'Yamaska, Pavillon Notre-Dame construite en 1954, les travaux de la phase II, soit de réfection de l'école existante, ont débuté tel que planifié au mois de mai 2022.

Les travaux de réfection vont bon train et nous anticipons être en mesure de permettre aux élèves d'intégrer les lieux à la mi-février 2023.

1.3 Services éducatifs et autres services

L'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* définit ce qu'est la mission d'un centre de services scolaire :

« Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région

Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves. »

1.3.1 Services offerts

L'éducation préscolaire

Six classes de préscolaire 4 ans à temps plein sont offertes dans six établissements différents (Martel, Maria-Goretti, Sainte-Anne-les îles, Saint-Roch, Pierre-de-St-Ours et Christ-Roi).

De plus, le programme Passe-Partout est disponible dans 5 de nos écoles pour les enfants de 4 ans du territoire du CSSST.

L'éducation préscolaire 5 ans est offerte à temps plein dans 14 des écoles primaires situées sur le territoire du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy. Il n'y a que l'école Laplume et le pavillon Saint-Gabriel d'Yamaska qui étant des écoles de 2^e et 3^e cycle n'offrent pas la maternelle 5 ans.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Tous les élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire général. Cet enseignement est dispensé en conformité avec le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et avec les programmes prévus par le MÉQ.

Nous avons 3 écoles primaires qui ont des classes adaptées régionalisées afin de répondre aux besoins particuliers de nos élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Dans nos écoles secondaires, nous offrons des projets pédagogiques particuliers pour nos élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire. Pour les autres niveaux, nous offrons le régulier ou pour certains un projet pédagogique particulier. L'offre pour nos élèves à besoin particulier est répartie entre nos deux écoles secondaires fonction de l'âge des élèves.

Par ailleurs, le CSSST compte une école primaire-secondaire, le Pavillon Tournesol qui offre les services adaptés pour notre clientèle avec une déficience intellectuelle moyenne à sévère avec ou sans trouble associé.

L'éducation des adultes

Le CSSST offre, à l'éducation aux adultes, les services suivants aux élèves de 16 ans et plus : Formation générale de niveau secondaire et présecondaire, francisation, insertion sociale et socioprofessionnelle, reconnaissance des acquis et services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).

La formation professionnelle

La formation professionnelle est offerte aux personnes désirant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). La liste complète des programmes offerts se trouve sur le site Web du Centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes de Sorel-Tracy.

Service aux entreprises et à la communauté

Le Service aux entreprises du Centre de services scolaire contribue au rehaussement des compétences des travailleurs de la région grâce à une offre de formation qui répond aux besoins des entreprises et des individus. Pour une formation sur mesure, une formation de base aux employés, une spécialisation, un perfectionnement, l'obtention ou le renouvellement d'une carte de compétence, le Service aux entreprises peut organiser la formation qui convient généralement adaptée pour chaque situation particulière.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

Le 15 juin 2020, la Commission scolaire de Sorel-Tracy est devenue le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy (CSSST). Le Conseil d'administration est entré en fonction le 20 octobre 2020. Comme prévu par la Loi, c'est la direction générale qui a assumé les fonctions du futur Conseil pendant la période de transition, soit du 8 février au 20 octobre 2020.

2.1 Conseil d'administration

Le rôle des membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire est d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative.

Membres du conseil d'administration

Nom	Poste occupé
Monsieur Hugo St-Amand	Président Membre parent district # 3
Monsieur Martin Cyr	Vice-président Membre parent district # 4
Madame Patricia Gagné	Membre parent district # 1
Monsieur Mathieu Brochu	Membre parent district #2
Madame Marilyn Meynieu	Membre parent district # 5
Madame Natalie Massicotte	Membre du personnel représentant les directions d'établissement
Madame Martine Rondeau	Membre du personnel d'encadrement
Madame Caroline Valois (jusqu'au 25 janvier 2022)	Membre du personnel enseignant
Madame Marie-Pierre Morin (jusqu'au 7 décembre 2021)	Membre du personnel de soutien
Vacant	Membre du personnel professionnel

Monsieur Jonathan Charbonneau	Membre du personnel d'encadrement sans droit de vote
Madame Natasha Leclerc	Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Monsieur Maxime Dauplaise	Membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
Madame Marie-Claude Beaudoin	Membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Monsieur Louis Ducasse (jusqu'au 4 octobre 2021)	Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
Madame Annie-Pier Chapdelaine (jusqu'en septembre 2021)	Membre de la communauté - Personne âgée de 18 à 35 ans

Calendrier des séances tenues

Les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration du CSSST ouvertes au public se sont tenues du 5 juillet 2021 au 29 juin 2022. Au total, le Conseil d'administration a tenu sept séances, incluant deux séances extraordinaires. Les procès-verbaux des séances publiques sont disponibles sur le site Web du CSSST.

- 5 juillet 2021
- 19 octobre 2021
- 7 décembre 2021
- 15 février 2022
- 5 avril 2022
- 21 juin 2022
- 29 juin 2022

Décisions du conseil d'administration

- Nomination et assermentation des nouveaux membres du Conseil d'administration
- Nomination des membres aux postes vacants des comités du Conseil d'administration

- Contrat de cession d'emphytéose et entente opérationnelle – terrain synthétique sur le terrain de l'École secondaire Bernard-Gariépy
- Liste des projets immobiliers 2021-2022
- États financiers et rapport de l'auditeur indépendant
- Politique – procédures relatives à la scolarisation à domicile
- Formation du Comité d'évaluation de la direction générale
- Engagement d'une direction générale du CSSST
- Demandes d'ajouts d'espace
- Dépôt du rapport annuel 2020-2021
- Cadre d'organisation scolaire 2022-2023
- Politique – Règles de gestion relatives à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos écoles
- Régimes d'emprunt à court et à long terme
- Calendriers scolaires 2022-2023
- Politique d'encadrement sur les frais chargés aux parents
- Politique de répartition des ressources
- Contrat d'intégration de travail de membres du personnel
- Politique d'admission au programme d'éducation intermédiaire
- Liste des projets immobiliers 2022-2023 en vue de leur dépôt au MÉQ
- Cession d'un contrat de transport scolaire
- Octroi d'un contrat de services professionnels en architecture – École secondaire Bernard-Gariépy
- Adoption des recommandations du comité de répartition des ressources
- Budget initial 2022-2023 du CSSST
- Demande de révision d'une décision visant un élève
- Calendrier des séances 2022-2023 du Conseil d'administration du CSSST

2.2 Autres comités de gouvernance

- Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Hugo St-Amand Marie-Claude Beaudoin Martin Cyr Maxime Dauplaise Natasha Leclerc

Comité de vérification	Mathieu Brochu Martin Cyr Maxime Dauplaise Marilyn Meynieu Martine Rondeau
Comité des ressources humaines	Natasha Leclerc Mathieu Brochu Maxime Dauplaise Hugo St-Amand Caroline Valois (<i>jusqu'au 25 janvier 2022</i>)
Comité d'évaluation de la direction générale	Hugo St-Amand Mathieu Brochu Marilyn Meynieu Natasha Leclerc Maxime Dauplaise
Comité de révision d'une décision visant un élève	Marie-Claude Beaudoin (communauté) Martine Rondeau (personnel) Martin Cyr (parent)

▪ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Tout le personnel d'encadrement du Centre de service scolaire
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Élise Mathieu (Directrice adjointe des SÉ) Catherine Doyon (Directrice d'établissement) Mélanie Blais (Enseignante) Caroline Deshaies-D'Amour (professionnelle) Maggie Bussièrès (Personnel de soutien) Cynthia Gauvin (Parent) Geneviève Paradis (Parent) Valérie Pelletier (Parent) Benoît Tellier (Parent) Liliane Thérourx-St-Cyr (Parent) Émilie Joly (Parent)
Comité consultatif de transport	Christian Lacourse (Directeur général) Ralph Beaulieu (Directeur de services) Andréanne Ménard (Régisseuse) Patrick Lamothe (Direction d'établissement) Catherine Parent (Parent – CA) Marie-Hélène Trudel (Parent)
Comité de répartition des ressources	Christian Lacourse (Directeur général) Martine Rondeau (Dir. SÉ) Stéphanie Fréchette (Dir. SRF) Marc Vigneault (Dir. SRH) Élise Mathieu (Dir. adj. SÉ) Catherine Doyon (Direction d'établissement)

	<p>Élizabeth Joyal (Direction d'établissement) Dominique Dussault (Direction d'établissement) Audrey Mills (Direction d'établissement) Patrick Cavanagh (Direction de centres) Nathalie Massicotte (Direction d'établissement)</p>
Comité d'engagement pour la réussite des élèves	<p>Marie-Josée Lamontagne (Direction d'établissement) Catherine Doyon (Direction d'établissement) Paule Brouillard (Direction d'établissement) Karine Boily (Dir. adj. d'établissement) Benjamin Cournoyer (Dir. adj. d'établissement) Patrick Cavanagh (Direction de centres) Christiane Bouthillier (Conseillère pédagogique) Manon Gélinas (Dir. adj. centres) Christian Lacourse (Directeur général) Martine Rondeau (Dir. SÉ) Laurence Cournoyer (Dir. SGC) Anne Lessard (chercheure, Université de Sherbrooke) Marie-Frédérique Fillion-Gagnon (Enseignante, secteur jeune) Sophie Langevin (Enseignante, secteur jeune) Marie-Pierre Morin (Technicienne en éducation spécialisée) Louis-André Tanguay (Enseignant, FP) Anne Millette (Enseignante, FGA)</p>
Comité de parents	<p>Marilyne Dumas Marie-Hélène Trudel Élisabeth Guilbault Patricia Gagné Hugo St-Amand Candy Daisy Provost Félicia Tait Pierre Dionne Jessica Hart Laberge Julie Beaulieu Marc-André Nadeau Maude Éthier Geneviève Péloquin Catherine Mondoux Catherine Parent Martin Cyr Cynthia St-Laurent Cynthia Gauvin</p>

2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* est entré en vigueur le 10 mars 2022.

Avant cette date, les membres du Conseil d'administration étaient toujours soumis aux dispositions et obligations prévues au Code d'éthique et de déontologie du commissaire, lequel est disponible sur le site Web du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

En vertu de l'article 29 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie doit se doter de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

En date du 30 juin 2022, le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie n'était pas encore formé. Ses règles de régie interne figureront donc au prochain rapport annuel de gestion du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, aucune plainte fondée sur le Code d'éthique et de déontologie du commissaire ou sur le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* n'a été saisie.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Le 1^{er} mai 2017, la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* était adoptée par le gouvernement du Québec, élément fondamental pour assurer l'intégrité de l'administration publique. Cette loi a pour objet de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard des organismes publics et d'établir un régime général de protection contre les représailles.

Le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy a établi et diffusé sa procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles, tel qu'exigé par cette Loi. Cette procédure a été adoptée par le Conseil des commissaires le 21 novembre 2017. Ainsi, les fonctions devant être exercées par la personne ayant la plus haute autorité administrative ont été déléguées à la direction générale, qui a ensuite désigné un responsable du suivi des divulgations et de l'application de cette procédure au sein de l'organisme.

Les Centres de services scolaires ont l'obligation de faire état du nombre de divulgations reçues dans leur rapport annuel. Au terme de l'année scolaire 2021-2022, aucune divulgation n'a été portée à l'attention du responsable du suivi des divulgations et de l'application de la procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles.

- Reddition de compte de la loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2020-2021 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	Aucune
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	Aucune
3. Divulgations fondées	Aucune
<p>4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4</p> <p>1°une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi</p> <p>2°un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie</p> <p>3°un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui</p> <p>4°un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité</p> <p>5°le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement</p> <p>6°le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5</p>	Aucune
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	Aucune

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Le plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire repose sur les objectifs déterminés par le ministre conformément à l'article 459.2. Il inclut également deux objectifs découlant des orientations ministérielles ainsi que deux objectifs découlant des constats généraux du sondage de perceptions.

Ce plan s'appuie sur les 5 valeurs de notre centre de services afin d'atteindre notre mission et la vision que nous nous sommes données.

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022
Augmenter de 5% le taux de réussite en français des élèves de la formation générale des adultes	Le taux de réussite du cours de français des élèves à la FGA (tous les sigles)	70%	64%	59,8%	44,1%	49,1%
Faire bouger 60 minutes par jour les élèves de toutes nos écoles primaires (à l'extérieur des cours d'éducation physique)	Écoles primaires qui font bouger les élèves 60 minutes par jour (excluant les cours d'éducation physique)	100%	92,8%	92,8%	92,8%	92,8%

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR

<p>Augmenter de 10% le taux de dénonciation des actes d'intimidation de nos élèves, autant pour les témoins que pour les victimes.</p>	<p>Proportion d'élèves qui indiquent avoir dénoncé (parfois ou toujours) les actes d'intimidation pour lesquels ils sont témoins ou victimes.</p> <p>Résultats du sondage de perception sur la violence et l'intimidation administré aux élèves annuellement.</p>	<p><u>Primaire</u> Témoins : 75 % Victimes : 83 %</p> <p><u>Secondaire</u> Témoins : 47 % Victimes : 69 %</p>	<p><u>Primaire</u> Témoins : 71 % Victimes : 70 %</p> <p><u>Secondaire</u> Témoins : 38 % Victimes : 58 %</p>	<p>Sondage annulé en raison de la pandémie</p>	<p><u>Primaire</u> Témoins : 62 % Victimes : 69 %</p> <p><u>Secondaire</u> Témoins : 29 % Victimes : 55 %</p>	<p><u>Primaire :</u> Témoins : 66 % Victimes : 71 %</p> <p><u>Secondaire</u> Témoins : 29 % Victimes : 61 %</p>
<p>Améliorer la satisfaction des parents de 7 % pour les parents du primaire et de 15 % pour les parents du secondaire au regard des communications sur le parcours scolaire de leur enfant, et ce, en temps opportun.</p>	<p>Les résultats du sondage biannuel de perception administré aux parents pour le taux de satisfaction au regard des communications sur le parcours scolaire de leur enfant.</p>	<p>Étant indiqué comme une force à 88 % pour le primaire et 76% pour le secondaire: L'information générale sur son ou ses enfants (ses progrès, son adaptation)</p> <p>Étant indiqué comme une force à 85 % pour le primaire et 75% pour le secondaire : Lorsque mon enfant vit des difficultés, on m'informe sur la progression de la situation</p>	<p><u>Information générale :</u> Primaire :81% Secondaire :61%</p> <p><u>Enfant vit des difficultés</u> Primaire :78% Secondaire :60%</p>	<p>Sondage reporté en raison de la pandémie</p>	<p><u>Information générale :</u> Primaire :87% Secondaire :82%</p> <p><u>Enfant vit des difficultés</u> Primaire :74% Secondaire :59%</p>	<p>Sondage biannuel</p>

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ³ 2018-2019	Résultats ⁴ 2019-2020	Résultats ⁴ 2020-2021	Résultats ⁴ 2021-2022
Rehausser chez les élèves de moins de 20 ans, la première qualification ou diplomation sur une période de 7 ans.	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans	76%	66,6%	67,3%	64,4%	67,6%
Réduire les écarts de réussite entre nos filles et nos garçons et entre les élèves HDAA et l'ensemble des élèves	Écarts de réussite entre nos garçons et nos filles	6,1%	8,8%	12,2%	13%	3,2%
	Écarts de réussite entre les élèves HDAA et l'ensemble des élèves	30%	33,5%	28,3%	36,8%	38,3%
Améliorer la réussite de nos élèves de 4 ^e année à l'épreuve ministérielle de français volet écriture	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement de la 4 ^e année du primaire	87%	86,6%	Épreuves annulées pandémie	Épreuves annulées pandémie	78,7%
Réduire la proportion des élèves qui entrent à l'école secondaire à l'âge de 13 ans ou plus	Part des élèves de 13 ans ou plus au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)	13,7%	10,5%	12,5%	12,0%	13,5%
Augmenter le nombre de nos bâtiments qui atteignent un état de satisfaction (cote A- B-C);	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier	60%	16,6%	22,7%	18,2%	31,8%

³ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR

⁴ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR

Explications des résultats

Le centre de service scolaire de Sorel-Tracy s'est doté d'un plan de mise en œuvre afin d'atteindre les cibles du PEVR. Naturellement, la grande majorité de son plan s'actualise par les projets éducatifs de ses établissements.

Diplomation :

Nous travaillons avec nos établissements sur différents aspects puisque notre cible n'est pas atteinte (-8,4). Premièrement en ciblant les matières pour lesquelles nos élèves éprouvent des difficultés notamment en mathématique. L'accompagnement en se basant sur les pratiques à haut rendement du continuum en mathématique, la révision des pratiques et l'arrimage de contenus essentiels entre les années a été réalisé. L'utilisation des outils de données concernant les élèves non éligibles à la diplomation nous permet de bien identifier ces élèves et d'assurer un suivi plus intensif et personnalisé en fonction de leur vulnérabilité. Le suivi des résultats aux épreuves uniques permet de voir nos zones de forces et de vulnérabilités comme en témoigne le tableau « Résultats des élèves du centre de services scolaires aux épreuves uniques du ministère et comparatif des résultats avec le réseau public de la province » ci-dessous.

Réussite aux épreuves ministérielles

Après deux ans d'annulation en raison de la pandémie, nos élèves de 4^e et de 5^e secondaire ont procédé à la passation des épreuves uniques du ministère de l'Éducation en juin dernier. Les épreuves ont été administrées aux mêmes moments à l'ensemble des élèves de la province, le tout afin de nous permettre une comparaison fiable et ainsi cibler nos forces et nos défis.

Nous sommes fières de constater que nos élèves ont des écarts favorables avec les autres élèves de la province fréquentant les écoles publiques pour l'ensemble des compétences en français de 5e secondaire. L'écart est également favorable pour la compétence écrire en anglais langue seconde autant dans le programme de base que le programme enrichi.

Bien que nous remarquions encore un défi en sciences, nous ne pouvons passer sous silence le bond spectaculaire que nos élèves ont fait en mathématique de 4^e secondaire notamment dans la séquence culture et société technique.

Nous ne pouvons que féliciter nos élèves pour leurs efforts, nos parents qui collaborent avec l'école et qui soutiennent leurs enfants dans leur réussite scolaire et les membres du personnel qui gravitent de près autour d'eux.

Pour chaque élève une réussite est notre slogan et nous croyons fortement que la responsabilité cette réussite se partage entre tous les membres de notre personnel, les parents, les élèves et la communauté. C'est en ayant à cœur d'offrir un enseignement de qualité basé sur des pratiques efficaces et de se réajuster face aux défis que des changements positifs se produisent.

Résultats des élèves du centre de services scolaires aux épreuves uniques du ministère et comparatif des résultats avec le réseau public de la province

		CSS SOREL-TRACY	Province	Écart de réussite avec la province
Français 5 ^e sec.	Épreuve écrite	77,5	73,6	+3,9
	Lecture	95,0	87	+8,0
	Com. orale	97,9	95,8	+2,1
	Global	90,4	84,6	+5,8
Anglais 5e sec. Programme de base	Int. orale	95,7	97,2	-1,5
	Comp. or. écr.	91,5	88,8	+2,7
	Écriture	94,7	93,7	+1,0
	Global	96,3	95,2	+1,1
Anglais 5e sec. Programme enrichi	Int. orale	94,5	98,8	-4,3
	Comp. textes	94,5	96,6	-2,1
	Écriture	100,0	98,4	+1,6
	Global	96,4	98,7	-2,3
Science et technologie 4e sec.	Théorie	68,6	77,6	-9,0
	Pratique	89,7	91,8	-2,1
	Global	79,7	85,1	-5,4
Mathématique CST 4e sec.	Résoudre	84,8	76,7	+8,1
	Raisonnement	92,4	76,9	+15,5
	Global	87,3	75,5	+11,8
Mathématique SN 4e sec.	Résoudre	94,1	90	+4,1
	Raisonnement	88,0	89	-1,0
	Global	90,4	89,9	+0,5

Réduction des écarts

Bien que nous ayons dépassé notre cible dans les écarts garçons fille, notre analyse permet de conclure que les garçons se sont légèrement améliorés, mais que les filles avaient fait un léger recul également. Il faudra donc nous assurer de maintenir l'amélioration de tous.

Pour ce faire, nous poursuivons le déploiement des pratiques reconnues efficaces et contributives à la réussite scolaire de tous, notamment des élèves qui vivent des difficultés ou sont à risque. Nous avons également tenté d'identifier ce qui pourrait contribuer chez les garçons à augmenter l'engagement scolaire, l'intérêt et les attitudes positives face à l'école.

Réussite en 4^e année

Nous venions d'atteindre notre cible, juste avant la pandémie. Nous allons poursuivre le déploiement des dispositifs d'écriture reconnus comme étant efficaces, notamment, les ateliers

d'écriture. Ainsi que de la formation et accompagnement afin de développer une compréhension commune des critères d'évaluation en écriture.

Retard à l'entrée scolaire

Pour nous cette cible est atteinte. Nous allons poursuivre la mise en place de modalités de rattrapages pédagogiques, dont l'intensité est suffisante, pour soutenir les élèves qui accusent des retards académiques dans les matières principales et s'assurer qu'ils aient acquis les savoirs essentiels qui leur permettront de réussir au niveau scolaire suivant.

Bâtiments satisfaisants

Le Centre de services scolaires de Sorel-Tracy investit chaque année les sommes en provenance du MÉQ dans divers projets préautorisés afin de maintenir et d'améliorer la condition de notre parc immobilier. Au cours des dernières années, le CSSST fut en mesure de réaliser la majorité des projets autorisés. Par contre, faute de soumissionnaires ou de soumissions respectant l'enveloppe budgétaire, certains d'entre eux ont dû être reportés.

Il est important de mentionner que nous avons reçu du ministère, en moyenne, 1,8% de la valeur de notre parc immobilier afin d'effectuer du maintien et de la résorption de déficit d'entretien, ce qui n'est toutefois pas suffisant dans l'optique ou nous désirons résorber le déficit de maintien d'actif à court terme.

Bouger 60 minutes

Il ne nous manque qu'une école pour atteindre le 100%. En 2022-2023, celle-ci vient de recevoir l'allocation pour l'école on bouge. Ainsi, nous devrions atteindre l'an prochain notre cible et la maintenir le 100%.

Français en FGA

Nous avons fait appel aux services de soutien d'un agent de développement régional de la Montérégie-Estrie afin de développer, en équipe, une compréhension uniforme des quatre dimensions de la lecture. De cela ont découlé plusieurs corrections collaboratives qui nous ont servi à uniformiser nos pratiques en matière d'évaluation. Elles nous ont également permis de nous familiariser avec différentes pratiques d'enseignement efficaces. D'autres projets comme le tutorat et le programme de pairs aidants s'ajoutent maintenant à l'éventail de nos services visant à soutenir nos élèves en difficulté.

Dénonciation de l'intimidation

Tous les établissements possèdent un plan de lutte, nous avons ajouté une activité pour accompagner notre sondage annuel sur la violence et l'intimidation et nous renforçons, par le biais du plan de lutte, la dénonciation des victimes et des témoins, notamment : en offrant des activités de sensibilisation l'importance de dénoncer; à contrer les obstacles à la dénonciation

(craintes et fausses croyances) et en démontrant l'efficacité de la dénonciation. Nous avons aussi développé des outils pour le parent afin de soutenir leur enfant à dénoncer les situations.

Communication avec les parents

La cible est atteinte sur les informations générales que nous communiquons aux parents. Nous poursuivons le déploiement de la formation sur Mozaik parent afin que nos employés utilisent, avec rigueur, constance et diligence, cet outil de communication pour informer les parents sur l'évolution des apprentissages ou d'autres difficultés d'adaptation de leur enfant et sur les évaluations prévues, leur contenu ainsi que leurs résultats.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

- Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève *
Sainte-Victoire	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement déclaré	0
Saint-Gabriel-Lalemant	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0
École secondaire Bernard-Gariépy	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement déclaré	0
École secondaire Fernand-Lefebvre	Aucun événement déclaré	Moins de 10 événements déclarés	0
Autres établissements	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	N.A.

*Voir l'Annexe A : rapport annuel du Protecteur de l'élève 2021-2022

3.2.2 Interventions dans les écoles du centre de services scolaire

Les différents événements répertoriés dans le tableau ci-dessus ont donné lieu aux interventions suivantes, en application du Plan de lutte à l'intimidation et à la violence :

- Communication et rencontre avec les parents de la victime et de l'auteur;
- Suspension interne ou externe;
- Accompagnement par un ou une technicienne en éducation spécialisée ou un ou une psychoéducatrice ou un ou une intervenante;
- Geste de réparation ;
- Récréations supervisées pour les élèves concernés.

De plus, les établissements réalisent plusieurs activités de sensibilisation auprès des élèves, dans un souci de prévention des actes d'intimidation et de violence.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy reconnaît le droit de tout élève ou de parent d'élève d'être en désaccord avec une décision prise ou avec un geste posé par l'un de ses représentants, de manifester son désaccord à cet égard et de demander que la décision ou la situation contestée soit suspendue ou modifiée.

Toute démarche de résolution d'un différend doit se faire dans le respect de l'ensemble des personnes impliquées, de façon diligente, équitable et impartiale.

La recherche d'une solution satisfaisante doit se faire en tenant compte du meilleur intérêt de l'ensemble des élèves, du plaignant et du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, selon la séquence suivante :

Étape 1 : Communication avec la personne concernée.

Dans un premier temps, le plaignant est invité à communiquer directement avec la personne concernée pour lui exposer son point de vue et tenter de trouver un terrain d'entente.

Étape 2 : Communication avec la direction de l'école, du centre ou du service.

Dans un second temps, si l'insatisfaction persiste suite à la communication avec la personne concernée, le plaignant est invité à communiquer avec la direction de l'école, du centre ou du service concerné.

Étape 3 : Communication avec le service des plaintes.

Dans un troisième temps, si aucune solution satisfaisante n'a été trouvée au sein de l'école, du centre ou du service, le plaignant est alors invité à s'adresser au service des plaintes du Centre de

services scolaire de Sorel-Tracy, où les observations seront entendues par le responsable de l'examen des plaintes.

Si le plaignant est insatisfait suite à l'intervention du responsable des plaintes, il peut s'adresser directement au Protecteur de l'élève ou encore formuler une demande de révision d'une décision. (étapes 4 et/ou 5).

Le protecteur de l'élève a pour fonction de recevoir et de traiter les plaintes, de façon neutre, indépendante et impartiale. L'intérêt de l'élève, le respect de ses droits et l'importance d'une relation saine entre l'élève, les parents et l'équipe-école sont au cœur de ses préoccupations. Les principales fonctions du Protecteur de l'élève sont d'informer les plaignants de leurs droits, rediriger les plaignants vers les instances appropriées, traiter les plaintes en conseillant et en offrant aux plaignants des pistes de solutions, agir comme médiateur, donner son avis sur le bien-fondé d'une plainte et proposer des correctifs.

Au cours de l'année 2021-2022, 28 demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève.

Ces 28 demandes se sont consolidées par 15 redirections d'appels, 4 consultations et 9 plaintes.

Les 9 plaintes reçues ont été jugées recevables. Parmi celles-ci :

- 7 plaintes ont été réglées;
- 2 plaintes ont été rejetées;

Le tableau qui suit indique la nature des plaintes traitées.

NATURE	PLAINTES
Classement	3 réglées
Conditions d'inscription	1 rejetée
Conditions de passation examens	1 réglée
Niveau de services EHDAA	1 réglée
Utilisation de mesures contraignantes	1 réglée
Transport	1 réglée, 1 rejetée

La procédure complète d'examen des plaintes du CSSST est disponible sur son site Internet.

De plus, toutes les écoles du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy ont un plan de lutte dûment élaboré et évalué annuellement par l'équipe du plan de lutte de chacune des écoles.

Cette évaluation est présentée annuellement par chacune des directions à son conseil d'établissement.

Afin d'avoir une compréhension commune de ce que sont les situations de violence et d'intimidation, nous utilisons les définitions suivantes dans l'ensemble de nos établissements :

- Par « intimidation », on entend : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.
- Par « violence », on entend : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Les événements pris en compte sont ceux qui ont été répertoriés par l'école et pour lesquels les intervenants de l'école ont conclu, après évaluation, qu'il s'agit bien d'actes de violence ou d'intimidation, tels que définis à l'article 13 de la LIP.

Annuellement, le CSSST administre un sondage aux élèves de la 4^e année du primaire jusqu'aux élèves de la 5^e année du secondaire, ainsi qu'aux membres du personnel afin de recueillir des données qui permettent d'orienter les actions du Centre de services scolaire ainsi que celles de nos établissements.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

En répartissant ses ressources, le Centre de services scolaire s'assure de l'atteinte des objectifs suivants :

- Permettre aux différentes unités administratives d'assumer leur mandat et leurs responsabilités propres;
- Respecter le niveau des ressources dont dispose le centre de services scolaire dans le contexte de l'équilibre budgétaire et de la poursuite de l'atteinte de l'équité dans la répartition des ressources entre les établissements;
- Établir le niveau de ressources de chacun des secteurs dans une optique d'optimisation de ses ressources, tout en préservant le plus possible les services directs à l'élève;
- Assurer annuellement la répartition des ressources humaines par les plans d'effectifs ou la structure administrative pour les différentes catégories de personnel;

- Déposer un budget équilibré, soit un budget où les dépenses prévues sont égales aux revenus prévus;
- Administrer la décroissance des ressources dans un exercice de choix budgétaires collectifs lorsque des compressions budgétaires lui seront imposées.

Objectifs pour les établissements d'enseignement :

Supporter l'autonomie de gestion, la responsabilité et l'imputabilité en situant, le plus près possible de l'élève, les choix budgétaires permettant ainsi :

- De mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque unité administrative, y compris la réalité sociale et économique de son milieu;
- Soutenir l'innovation et la créativité en dégagant des marges de manœuvre dans la répartition des ressources;
- Simplifier les processus administratifs susceptibles d'accentuer l'efficacité et l'efficience;
- Favoriser l'atteinte des objectifs et cibles inclus dans le projet éducatif.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

- Les ressources sont réparties avec le plus grand souci d'équité et de transparence en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements;
- Les ressources sont réparties selon les orientations et les priorités retenues par le centre de services scolaire;
- Les établissements et le centre de services scolaire peuvent convenir de mettre des ressources en commun pour assurer une plus grande efficacité ou pour permettre le développement d'une activité.
- La répartition doit s'appuyer sur le « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves (LIP 207.1).

Afin de répondre aux obligations qui lui incombent, le centre de services scolaire a choisi de répartir et de présenter ses activités en sept secteurs :

- La formation générale aux jeunes;
- La formation générale aux adultes;
- La formation professionnelle;
- Les activités du centre administratif;
- Le service de la dette;
- Le transport scolaire;
- Les investissements.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères de répartition des ressources annuelle des revenus sont établis en collaboration avec le Comité de répartition des ressources. Ces critères respectent les objectifs et les principes de répartition adoptés par le Conseil d'administration. Il est possible de consulter la Politique de répartition des ressources au <https://www.cs-soreltracy.qc.ca/Pub/CGPublic.aspx>.

Le critère le plus souvent utilisé est le nombre d'élèves. Il est cependant souvent combiné avec d'autres critères comme l'indice du milieu socio-économique, l'ordre d'enseignement ou les besoins locaux. Selon la nature des sommes à répartir, d'autres critères peuvent être utilisés, tels que le nombre d'employés, la superficie de l'école et les coûts historiques.

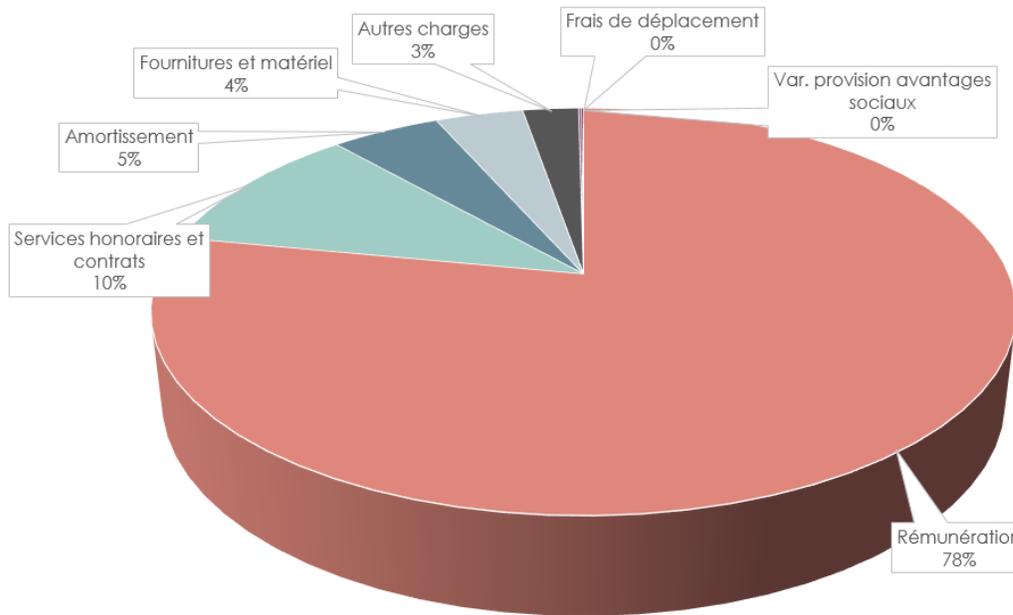
4.2 Ressources financières

L'année scolaire 2021-2022 s'est terminée avec un surplus de 6 363 455\$. Celui-ci s'explique notamment par la réception de la subvention du MÉQ de 4 216 117\$ pour le financement des provisions aux offres salariales du gouvernement ainsi qu'aux ententes de maintien de l'équilibre salariales. La charge de ses provisions avait été comptabilisée en 2020-2021.

État des produits et des charges pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

REVENUS	
Subvention de fonctionnement	81 512 530 \$
Subvention d'investissement	758 391 \$
Autres subventions	336 448 \$
Taxe scolaire	4 590 381 \$
Droits chargés – services aux entreprises	545 470 \$
Ventes de biens et services	3 430 001 \$
Revenus divers	466 765 \$
Amort. de la subvention d'investissement reportée	4 052 197 \$
	95 692 182 \$
CHARGES	
Enseignement et formation	41 369 720 \$
Soutien à l'enseignement et à la formation	22 773 891 \$
Services d'appoint	8 060 521 \$
Activités administratives	3 892 446 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	10 356 648 \$
Activités connexes	2 798 464 \$
Variation de la provision pour avantages sociaux	77 037
	89 328 727 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	
	6 363 455 \$

Répartition des charges par nature



État de la situation financière du CSSST au 30 juin 2022

ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	10 049 758 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	12 788 686 \$
Subvention d'investissement à recevoir	90 046 943 \$
Taxes scolaires à recevoir	1 423 \$
Débiteurs	866 840 \$
Total des actifs financiers	113 753 651 \$
PASSIFS	
Emprunts temporaires	21 961 543 \$
Créditeurs et frais courus à payer	12 511 769 \$
Provision pour avantages sociaux	4 433 981 \$
Subvention d'investissement reportée	87 307 106 \$
Fonds à destination spéciale	426 812 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	66 041 335 \$
Autres passifs	566 820 \$
Total des passifs	193 249 366 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(79 495 715) \$
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	92 257 776 \$
Stocks de fournitures et charges payées d'avance	812 660 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	93 070 435 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ	13 574 720 \$

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

- Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	68 984,88	48	84 136,92	47
2. Personnel professionnel	96 286,05	241,38	115 849,45	80
3. Personnel enseignant	597 702,12	4 209,49	662 423,86	659
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	245 276	3 001,66	248 277,66	487
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	167 382,02	2 934,72	170 316,74	301
Total en heures	1 175631,05	10 435,25	1 360758,63	1574

- Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via Collecteinfo	1 367 297,30
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : information transmise par le MEQ via Collecteinfo	1 360 758,63
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	(6 538,67)
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Oui. Nous avons respecté les heures octroyées en grande majorité dû aux absences de journées COVID. Le nombre de journées d'absences a été faramineux comme l'indique le taux d'absentéisme de 10,12% chez les enseignants, de 19,33% chez le soutien et de 20% chez les professionnels. Cette situation a fait en sorte que plusieurs postes chez le soutien ou les professionnels n'ont pas été remplacés vu la pénurie de main-d'œuvre. En fait, les absences créées par l'absence des enseignants, ont forcé le service des ressources humaines à utiliser le personnel de soutien afin de combler les classes, ce qui a ajouté au nombre d'heures de surtemps

des employés de soutien et au non-remplacement de ces derniers.

4.4 Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

- Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0\$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	30	12 094 413\$
Total	30	12 094 413\$

4.5 Ressources matérielles et technologiques

4.5.1 Ressources matérielles

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le Service des ressources matérielles fut en mesure de maintenir la cadence dans la réalisation des projets identifiés au plan directeur 2021-2022 et aussi au niveau de la réalisation des inspections obligatoires dans le cadre de l'implantation du nouveau logiciel de gestion des infrastructures GIEES.

L'équipe de l'entretien technique quant à elle fut en mesure de répondre à plus de 2 800 demandes de service durant l'année 2021-2022 sans mettre de côté les divers entretiens préventifs et normatifs de l'ensemble des actifs de notre parc immobilier.

- Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

2020-2021 (Année précédente)	2021-2022 (Année de reddition de compte)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
6 645 816\$	5 472 980\$	3 268 706\$	6 005 105\$

4.5.2 Ressources technologiques

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le Service l'informatique fut en mesure lui aussi de maintenir la cadence tout en répondant à divers mandats ponctuels en provenance du Ministère de la Cybersécurité et du Numérique, voici quelques-unes des mesures implantées :

- L'authentification multi facteur qui a permis de sécuriser les comptes des employés lorsqu'ils effectuent des connexions à distance;

- La réalisation de capsules de formation et de communications en cybersécurité qui ont permis de sensibiliser l'ensemble des employés sur l'hameçonnage, les virus, les rançongiciels, l'ingénierie sociale et sur la sécurité des appareils mobiles;
- Le rehaussement de divers équipements critiques et désuets qui ont permis de fiabiliser ceux-ci et de sécuriser par la bande nos infrastructures.

Il est aussi important de citer que le Service informatique a résolu plus de 2 500 demandes en lien avec des problématiques diverses pour ses usagers et a aussi effectué la mise en place d'équipement pour l'école à distance en janvier.

5. Annexes du rapport annuel

5.1 Rapport du protecteur de l'élève

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE SOREL-TRACY

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE
L'ÉLÈVE

ANNÉE 2021-2022

CHRISTIAN BEAUDRY
PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

12 septembre 2022

INTRODUCTION

Ce rapport annuel du Protecteur de l'élève est déposé au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et à l'article 7.6 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* du Centre de services scolaire.

Ce rapport fait état, d'une part, du rôle et des fonctions attribuées au Protecteur de l'élève, et d'autre part, du nombre, de la nature et du traitement des plaintes reçues par celui-ci.

RÔLE DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

La fonction de Protecteur de l'élève a été créée par des modifications apportées en 2009 à la *Loi sur l'instruction publique*. L'article 220.2 de cette dernière, ainsi que le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une Commission scolaire*, adopté en vertu de la Loi, ont instauré un régime de traitement de plaintes dont le Protecteur de l'élève est l'ultime intervenant.

Le Protecteur de l'élève est un tiers neutre, indépendant et impartial dont le rôle est de recevoir et traiter des plaintes provenant de parents d'élèves ou d'élèves qui sont insatisfaits d'une décision ou d'une orientation prise par un membre du personnel du Centre de services scolaire.

Le Protecteur de l'élève n'est pas un employé du Centre de services scolaire. Il n'agit pas à titre d'avocat ou de représentant d'un parent, d'un élève ou du Centre de services scolaire. Il ne donne pas d'avis juridiques.

Les principales fonctions du Protecteur de l'élève sont :

- Informer les plaignants de leurs droits et de leurs recours possibles dans le cadre du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*;
- Lorsque les étapes préliminaires prévues à la procédure d'examen des plaintes n'ont pas été franchies, rediriger les plaignants vers les instances appropriées;
- Traiter des plaintes à la suite de l'épuisement des recours mis à la disposition des plaignants par le Centre de services scolaire;
- À l'occasion du traitement d'une plainte, conseiller et offrir aux plaignants des pistes de solution à l'égard des problèmes soulevés, ou agir comme médiateur;
- À la suite d'une enquête, donner son avis sur le bien-fondé d'une plainte et, le cas échéant, proposer les correctifs qu'il juge appropriés.

Il importe de souligner que le Protecteur de l'élève ne peut réviser ou modifier les règlements, politiques ou conventions collectives du Centre de services scolaire. Il ne peut non plus prendre des décisions en lieu et place des établissements et services de celle-ci. Il ne peut non plus substituer son opinion personnelle à celle des professionnels qui sont formés et qualifiés pour évaluer les besoins spécifiques des élèves ainsi que la nature des services que ces derniers requièrent.

En somme, le Protecteur de l'élève n'a pas de pouvoir décisionnel, mais plutôt un pouvoir d'influence et de recommandation.

APPROCHE PRIVILÉGIÉE PAR LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

L'approche privilégiée par le Protecteur de l'élève en est d'abord une de règlement des différends à l'amiable et de prévention des conflits. L'intérêt de l'élève, le respect de ses droits et l'importance d'une relation saine entre l'élève, le(s) parent(s) et l'équipe-école sont au cœur des préoccupations du Protecteur de l'élève. Ainsi, l'implication des parties, la qualité des communications et le choix de solutions adaptées, réalistes et satisfaisantes pour tous sont privilégiés.

DÉFINITIONS

Avant d'énumérer le nombre et la nature des plaintes reçues au cours de cet exercice, quelques distinctions sont de mise afin de bien saisir la portée de l'intervention du Protecteur de l'élève.

Redirection d'appel

Souvent, les plaignants ne savent pas qu'ils doivent s'adresser directement à la personne ou à l'instance concernée ou au Responsable de l'examen des plaintes avant de communiquer avec le Protecteur de l'élève. Dans de tels cas, ils sont redirigés vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

Consultation

Certains plaignants consultent le Protecteur de l'élève avant de porter plainte officiellement auprès du Centre de services scolaire. Les plaignants profitent de cette consultation avec le Protecteur de l'élève pour faire état d'une situation ou d'un différend avec le Centre de services scolaire ou un membre de son personnel. Parfois, le Protecteur de l'élève se permet de communiquer avec les instances concernées afin de faciliter la résolution de la situation ou du différend. Et, finalement, il oriente le plaignant, qui n'a pas épuisé tous les recours mis à sa disposition, vers les autorités compétentes, lorsque celui-ci désire porter plainte.

Plainte non recevable

À la suite de la réception d'une plainte, le Protecteur de l'élève doit d'abord déterminer si celle-ci est recevable. Si les recours disponibles n'ont pas été épuisés ou si l'objet de la plainte ne relève pas de la compétence du Protecteur de l'élève, la plainte est qualifiée de non recevable et le plaignant est invité à s'adresser à l'autorité compétente.

Plainte recevable

Une plainte est jugée recevable si toutes les démarches préalables ont été effectuées et que l'objet de la plainte relève de la compétence du Protecteur de l'élève. Toutefois, celui-ci peut se saisir d'une plainte à toute étape de la procédure d'examen des plaintes s'il estime que son intervention est nécessaire afin d'éviter qu'une situation préjudiciable ne résulte de l'absence d'une intervention immédiate de sa part.

Enquête

Lorsqu'une plainte est jugée recevable, le Protecteur de l'élève entreprend une enquête. Après avoir discuté de la situation et recueilli tous les faits auprès du plaignant et des intervenants concernés du Centre de services scolaire, le Protecteur de l'élève peut proposer aux parties des pistes de solution ou agir comme médiateur. À défaut, il soumet au Conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, lui propose les correctifs qu'il juge appropriés.

Plainte fondée

Une plainte est considérée comme fondée lorsque l'enquête du Protecteur de l'élève révèle qu'une erreur ou une injustice a été commise ou que l'élève a été autrement lésé.

Plainte non fondée

Une plainte est considérée comme non fondée lorsque l'enquête du Protecteur de l'élève ne révèle pas qu'une erreur ou injustice a été commise ou que l'élève a été autrement lésé.

DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021-22

Au cours de cet exercice, vingt-huit (28) demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. De ce nombre, il y a eu quinze (15) redirections d'appels, quatre (4) consultations et neuf (9) plaintes.

Les neuf (9) plaintes reçues ont été jugées recevables. Parmi celles-ci :

- Sept (7) plaintes ont été réglées.
- Deux (2) plaintes ont été rejetées.

Le tableau qui suit indique la nature des plaintes traitées.

Tableau 1 Nature des plaintes

NATURE	PLAINTES
Classement	3 réglées
Conditions d'inscription	1 rejetée
Conditions de passation examens	1 réglée
Niveau de services EHDA	1 réglée
Utilisation de mesures contraignantes	1 réglée
Transport	1 réglée, 1 rejetée

Le tableau qui suit présente l'évolution des demandes et plaintes.

Tableau 2 Évolution des demandes adressées au Protecteur de l'élève

	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Redirections d'appel	4	9	8	8	10	16	15
Consultations	2	1	1	0	1	1	4
Plaintes	12	4	2	3	6	6	9
Demandes	18	14	11	11	17	23	28

INTIMIDATION ET VIOLENCE

Au cours de l'exercice 2021-22, parmi les quinze (15) demandes qui ont fait l'objet d'une redirection, trois (3) comportaient des allégations d'intimidation ou de violence. Je n'ai pas été contacté à nouveau par le plaignant concerné après l'avoir redirigé vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

Je n'ai été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

À la lumière de ce qui précède, je n'ai pas de recommandation à formuler en matière d'intimidation ou de violence, les demandes comportant de telles allégations ayant été adéquatement traitées à l'interne.

CONCLUSION

Ce rapport clôt la douzième année d'existence de la fonction de Protecteur de l'élève.

Au cours de cette neuvième année à titre de Protecteur de l'élève, j'ai été en contact avec des cadres du Centre de services scolaire ainsi qu'avec des directions d'école. Je tiens à souligner leur disponibilité et la célérité avec laquelle ils ont répondu à mes demandes d'informations et à mes requêtes. Grâce à leur collaboration, j'ai pu régler la vaste majorité des plaintes que j'ai eu à traiter.

Je remercie Me Johanne Fournier qui agit comme Protecteur de l'élève substitut.



Christian Beaudry

Protecteur de l'élève

Avis

Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne l'ensemble des personnes de sexe féminin et de sexe masculin.